

> Médecins omnipraticiens


## Prolongation de modalités de la Lettre d'entente n° 269

Les parties négociantes ont convenu de prolonger, jusqu'au **30 juin 2023**, les modalités de compensation pour isolement définies au paragraphe 3.10 de la *Lettre d'entente n° 269*. Ces modalités devaient prendre fin au 31 mars 2023.

c. c. Agences de facturation commerciales

---

### Courriel, site Web et fils RSS

[www.ramq.gouv.qc.ca/courriel](http://www.ramq.gouv.qc.ca/courriel)  
[www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels](http://www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels)  
Abonnez-vous à nos fils RSS 

---

### Téléphone

Québec 418 780-4208  
Montréal 514 687-3612  
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

---

### Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30  
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)